



RCS : TOULON

Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00202

Numéro SIREN : 809 307 523

Nom ou dénomination : TL ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2016 sous le numéro de dépôt 3946

« T L ASSOCIES »
Société de Participation d'Expertise Comptable
Société par Actions Simplifiées au capital de 100 000 €
Siège Social : 331 avenue du Général Gouraud
83200 TOULON
R.C.S.: TOULON B 809 307 523

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,
 Et le quinze septembre à 18 heures,

Les associés de la **SAS « T L ASSOCIES »** se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président, **M. ROUX Laurent**.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires.

Sont présents :

▪ M. Laurent ROUX, Président associé	500 actions
▪ M. Thomas CASSARD, associé	500 actions
Dont 300 actions de préférence ne bénéficiant pas du droit de vote	
Soit total des actions présentes	1 000 actions

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 1 000 actions dont 300 actions de préférence soit 700 Actions ayant un droit de vote.

La séance est ouverte sous la présidence de **M. ROUX Laurent**, Président en exercice.

Le président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le texte des résolutions proposées,
- La feuille de présence.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

➤ ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

❶ Nomination d'un Commissaire aux comptes et d'un Commissaire aux comptes conformément aux obligations qui leur sont imputables et ce avec effet au 01.04.2015,

❷ Pouvoirs à donner.

Puis, le président donne ensuite lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il est passé aux voix des résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

➤ RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide de nommer en qualité de :

→ Commissaire aux Comptes à compter du 01.04.2015 :

- Gustave CAMPANELLA
20, rue Latour Maubourg
06400 Cannes

Identifiant national : 06000130

→ Commissaire aux Comptes suppléant à compter du 01.04.2015 :

- Luc CAMPANELLA
Le Cassiopée
33, Avenue des Mimosas
06110 LE CANNET

Identifiant national : 6001270

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par tous les associés.

ROUX Laurent
Président et Actionnaire



CASSARD Thomas
Actionnaire

